

Service Pénitentiaire

Prison de

RuhengeriNom : ZIRAGORAOrigine : RemeraChefferie : BugeseraTerritoire : RuhengeriProfession : CultivateurNº du R.E. : 5609

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 15-2-52Condamné le : 18-2-52

1/4 de peine :

Sorti le :

Transféré le : 22-2-52 à Rugari

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P. O. T. T. A. F.

Résidence du Randa
Territoire de Ruhengeri

Prison de Ruhengeri

LiRA RORA détenu préventivement à la prison de Ruhengeri est transféré
sous la garde du policier: à la prison de Kigali.-
L'ordre de transfert émane de Monsieur T. O. D. J. NEVEJAYO.
L'intéressé a reçu la ration pour 1 jour.

Ruhengeri, le 22-2-1952.-
Le Gardien de Prison.-

Résidence du Rwanda
Territoire de Rubengera.
Prison de Rubengera.

EXTRAIT DU CAHIER DES BIENS DE S DISTRENTS

Nomis au nom de... REMIZIRIZORIZ
les effets personnels suivants, déposés à la prison de Rubengera
Pagnes: 1 Capitaines: 1 Vafetuses: —
Chemise: 1 Vestons: 1 Argent: —

Rubengera, le 22-1952.
Le Gardien de prison,

Résidence du Rwanda
Territoire de Ruhengeri

Prison de Ruhengeri

Transporteur APR Wki

Service de la Justice

BULLETIN DE REQUISITION

Nature du transport à effectuer	Endroit pour la prise en charge	Date	N.	Observation
Detenu (s) 1	Ruhengeri à Kyoghi	22-2-52	12	Imp. au B.o.112 Art 19.
Policier (s) 1				Imp. au B.o.85 Art 5.B.

Beneficiaires

LIRAGORA

Ruhengeri, le 22-2-52

Le Gardien de Prison,

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUFUNGURI
PRISON DE RUHENERI

EXTRAIT DU CARNET DES PUNITIONS

Le nommé: ...ZI'R.A. GORZ... a subi pendant
sa détention à la prison de Ruhengeri les punitions
suivantes:

Jours de cachot: —

Fouets: —

Privation de promenades: —

Privation de visites: —

Motifs de ces punitions: —

Ruhengeri, le 22-2- 1952.-
LE GARDIEN DE PRISON,
D. NIEVEJANS,

PRO-JUSTITIA.

PROCÈS-VERBAL D'ARRESTATION.

L'an mil neuf cent cinquante deux, le quinzième
jour du mois de Février

Nous, NEVEJANS Daniel G.P.J
en Territoire de Ruhengeri, Officier de Police Judiciaire à compétence
Général

Avons, en vertu de l'article 6 du Code de Procédure Pénale,

saisi le nommé ZIRABORA, fils de Bukurimanya (eu)
et de Batumanya (eu), originaire du Territoire de Ruhengeri
chefferie Bugesera, sous-chefferie Kamakintama
colline Kemera et 7, résidant 1
inculpé de Vol qualifié et attendu que l'infraction commise par cet
indigène est punissable de - (1) plus de deux mois-(2) au moins six mois de servitude pénale et-(1) qu'elle est fla-
grante ou reputée telle - (2) que nous avons recueilli des indices sérieux de culpabilité, nous l'avons fait conduire
au parquet de Kigali

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'officier de Police Judiciaire,

(1) (2) Si la saisie se fait en dehors d'un rayon de 25 km. du lieu où se trouve l'autorité judiciaire chargée de poursuivre ou de ré-
primer l'infraction.